

<https://memento.ffspeleo.fr/article22.html>



Fédération Française
de Spéléologie

Définition des équipements réversibles

- Recommandations fédérales - Recommandations fédérales matériel de progression et EPI -

Date de mise en ligne : dimanche 12 mai 2019

Copyright © Memento du dirigeant FFS - Tous droits réservés

Vote du comité directeur du 11 mars 2012

LES ASPECTS DE LA RÉVERSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE PROGRESSION EN SPÉLÉOLOGIE ET CANYONISME

Préambule :

Le franchissement de certains obstacles lors de la progression en spéléologie ou en canyoning nécessite la pose de cordes pour la progression et la sécurité. Elles sont fixées aux parois ou sur des éléments de paysages (blocs de rochers, arbres etc...) par des amarrages. Les amarrages sont constitués de connecteurs (mousquetons ou maillons) reliés au support par le biais d'un ancrage.

Ces ancrages peuvent être des éléments fixes comme les chevilles auto-foreuses, les broches scellées, les amarrages forés. Cela peut être également des éléments mobiles comme des sangles ou des cordelettes passées autour d'arbres ou de rochers.

Les équipements de progression utilisés en spéléologie ou en canyoning sont placés de manière temporaire, le temps de l'exploration.

Les préconisations de la FFS :

D'une manière générale, concernant ces activités :

La spéléologie et le canyoning se pratiquent en milieu humide. La FFS préconise des ancrages en acier inoxydable, pour éviter tout impact biologique sur le milieu, de plus, ces équipements disposent d'une meilleure longévité. Parfois des éléments naturels, comme les arbres, peuvent être utilisés pour assurer la sécurité des pratiquants.

Dans la pratique courante, les équipements de progression (cordes, amarrages) sont enlevés après chaque sortie, les ancrages placés avec discernement, restent pour éviter la prolifération.

Les ancrages : chevilles auto-foreuses ou broches n'altèrent pas l'équilibre du milieu car ils sont fixés directement sur la roche. Ils peuvent être retirés. Après leur suppression, il ne reste qu'un trou dans la roche (35 x 12 mm pour les chevilles des spits et 95 x 12 mm pour les broches).

La Fédération préconise que chaque équipe place et retire les agrès de progression à chaque exploration. Il est déconseillé de laisser en permanence les éléments en alliage d'aluminium (plaquettes, mousquetons) qui s'oxydent en milieu humide et qui sont, à terme, source de danger.

A propos de la pratique sur des sites à fort enjeu patrimonial et de conservation :

La FFS, à travers le développement de techniques de progression, la formation et l'information, a engagé cette démarche d'impact limité, depuis plusieurs décennies maintenant.

Ces recommandations concernent le milieu souterrain, les gorges et canyons et les sites traversés pour y accéder :

Définition des équipements réversibles

Les équipements de progression sont placés de manière à permettre un cheminement qui ne présente pas d'incidence pour le patrimoine géologique ou biologique. Le choix des ancrages doit privilégier les amarrages forés et les amarrages naturels. Lorsque la sécurité l'impose, le recours aux chevilles auto-foreuses ou aux amarrages scellés doit être fait avec discernement et adaptation. Des dispositions sont prises pour éviter les aspects de salissures des parois, de piétinement de remplissages ou de concrétionnements, de dérangement de Chiroptères et de la faune cavernicole.